

Communiqué

ACE AVIATION ANNONCE SES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE ET DE L'EXERCICE 2010

MONTRÉAL, le 10 février 2011 – Gestion ACE Aviation Inc. (ACE) a annoncé aujourd'hui ses résultats du quatrième trimestre et de l'exercice 2010.

Résultats

Le 27 octobre 2009, la participation d'ACE dans Air Canada a été ramenée de 75 % à 27 % et ACE a cessé de consolider la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie d'Air Canada. Entre cette date et le 23 décembre 2010, la participation d'ACE dans Air Canada a été comptabilisée à la valeur de consolidation.

Le 23 décembre 2010, ACE a vendu par voie de prise ferme 44 millions d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada au prix d'offre de 3,70 \$ l'action, pour un produit brut total de 162,8 M\$ (produit net d'environ 156,3 M\$). Depuis le 23 décembre 2010, la participation restante de 11,11 % d'ACE dans Air Canada (31 millions d'actions à droit de vote de catégorie B) est comptabilisée comme instrument financier susceptible de vente.

Pour 2010, ACE a enregistré un bénéfice consolidé de 98 M\$. Cette somme tient compte de la part proportionnelle d'ACE de 43 M\$ dans le bénéfice d'Air Canada, après régularisation, d'un gain sur la vente partielle de sa participation dans Air Canada de 43 M\$, de revenus d'intérêts de 14 M\$ principalement issus du prêt consenti par ACE à Air Canada et d'un gain de 5 M\$ découlant des bons de souscription d'Air Canada émis aux termes de la facilité de crédit.

Au quatrième trimestre de 2010, ACE a enregistré un bénéfice consolidé de 86 M\$. Cette somme tient compte de la part proportionnelle d'ACE de 40 M\$ dans le bénéfice d'Air Canada, après régularisation, et d'un gain sur la vente partielle de sa participation dans Air Canada de 43 M\$.

Actifs et obligations

Le 31 janvier 2011, l'actif net d'ACE s'élevait à 463 M\$, soit 14,26 \$ par action. L'actif sous-jacent d'ACE comprend :

- une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 363 M\$;
- 31 millions d'actions avec droit de vote de catégorie B d'Air Canada d'une valeur marchande de 99 M\$ selon leur cours de clôture à la TSX le 31 janvier;
- 2,5 millions de bons de souscription d'actions avec droit de vote de catégorie B d'Air Canada au prix d'exercice de 1,44 \$ (1,25 million de bons) et de 1,51 \$ (1,25 million de bons) par action, qui avaient une juste valeur estimative de 4 M\$.

À cette date, les dettes d'exploitation et les charges à payer d'ACE s'élèvent à 4 M \$ et sont compensées par des taxes à la consommation à recevoir de 1 M \$.

ACE a demandé à l'Agence du revenu du Canada et à Revenu Québec des certificats de décharge. ACE collabore avec les autorités fiscales dans le cadre de leur audit des déclarations de revenus d'ACE pour les exercices 2005 à 2009. En plus de l'audit des déclarations de revenus, des audits relatifs à d'autres taxes et impôts, y compris la TPS et la TVQ, sont en cours.

À la fin de 2010, ACE a reçu de Revenu Québec des avis de nouvelles cotisations de 37,7 M\$, somme qui a été payée. Les nouvelles cotisations étaient principalement liées aux audits de la TPS et de la TVQ payables par ACTS SEC et la société qu'elle a remplacée, Société en commandite ACTS, relativement aux périodes antérieures à la monétisation d'ACTS SEC par ACE en octobre 2007.

Les nouvelles cotisations sont recouvrables d'Air Canada et d'autres parties jusqu'à concurrence de 35,4 M\$, dont 34,5 M\$ ont été recouverts jusqu'à présent. Une tranche de 33,4 M\$ de la somme totale recouvrable est recouvrable auprès d'Air Canada et une tranche de 1,1 M\$ est recouvrable auprès d'Aveos performance aéronautique inc. à la suite de leur demande de crédit de taxe sur les intrants à l'Agence du Revenu du Canada. ACE a convenu d'indemniser et de mettre à couvert Air Canada et Aveos de leurs pertes si le crédit de taxe sur les intrants fait l'objet d'une nouvelle cotisation ultérieurement.

Il est possible que les audits en cours des déclarations de revenus et des autres taxes et impôts entraînent de nouvelles cotisations dans l'avenir.

Stratégie

À l'avenir, le conseil entend étudier activement des alternatives afin de maximiser la valeur pour les actionnaires et de retourner des actifs aux actionnaires.

Pour un complément d'information sur les documents publics d'ACE, dont sa notice annuelle, veuillez consulter SEDAR au www.sedar.com.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent communiqué renferme des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives peuvent porter sur des analyses et d'autres renseignements fondés sur les prévisions de résultats futurs et les estimations de sommes qui ne peuvent pas encore être déterminées. Ces déclarations peuvent concerner entre autres les stratégies, les attentes, les activités planifiées ou les actions à venir. Ces déclarations se reconnaissent à l'emploi de termes tels que « prévoir », « projeter », « planifier » et « estimer », ou d'autres termes semblables, éventuellement employés au futur ou au conditionnel, ainsi qu'à l'évocation de certaines hypothèses. Comme, de par leur nature, les déclarations prospectives partent d'hypothèses, elles sont sujettes à d'importants risques et incertitudes. Il ne faut donc pas se fier aux prévisions ou projections en raison, notamment, de la tournure imprévue que peuvent prendre les événements et de l'incertitude qui caractérise le secteur. Les résultats réels peuvent différer sensiblement des résultats évoqués par les déclarations prospectives en raison, notamment, du marché, de la réglementation, de procédures judiciaires ou de mesures prises par des tiers et en raison des facteurs dont il est fait mention dans les documents déposés par ACE auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment de ceux indiqués à la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion d'ACE de l'exercice 2010 daté du 9 février 2011. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué représentent les attentes d'ACE en date de leur présentation et elles sont susceptibles de changer par la suite. Toutefois, ACE n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces déclarations à la lumière de nouveaux

éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation en valeurs mobilières applicable.

- 30 -

Renseignements : Des Beaumont 514 205-7639

Internet : www.aceaviation.com